

STRATEGIE ET OBJECTIFS 2010-2020 PLAN CLIMAT DU PAYS DU CAMBRESIS



Version décembre 2010

SOMMAIRE

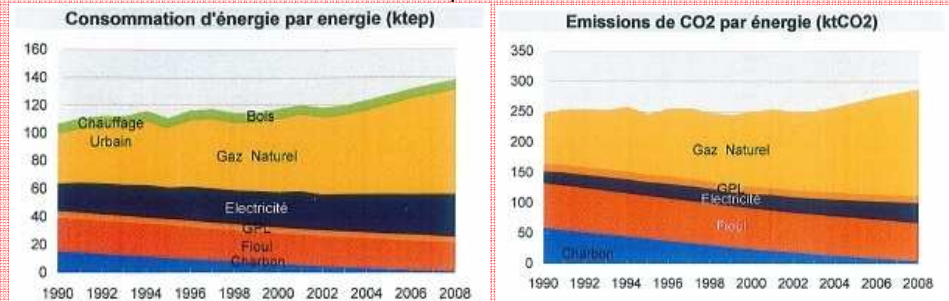
<u>Rappel du diagnostic du territoire</u>	p.1
<u>Les scénarios d'évolution et les objectifs territoriaux globaux à l'horizon 2020, sur la trajectoire du facteur 4</u>	p.3
<u>La stratégie d'actions du Pays du Cambrésis pour 2010-2020</u>	p. 3
<u>Axe stratégique n°1: agir sur les comportements et favoriser les gestes éco-responsables pour diminuer de 5 à 10% les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES)</u>	p.6
<u>Axe stratégique n°2 : rénover et construire durablement pour stabiliser les consommations d'énergie dans le bâtiment à 2020</u>	p.10
<u>Axe stratégique n°3 : aménager et se déplacer autrement pour une efficacité énergétique en 2020 (diminuer les émissions de GES de -20% liées au transport par rapport à 2005)</u>	p.13
<u>Axe stratégique n°4 : produire et consommer autrement, stabiliser et recycler les déchets pour diminuer globalement de -20% les émissions de GES</u>	p.17
<u>Axe stratégique n°5 : assurer l'animation, le suivi, l'évaluation et la pérennité du Plan climat</u>	p.21

Rappel du diagnostic du territoire

Dans le secteur de l'habitat et du bâtiment

Estimation des émissions de GES : 400 000t équivalent (eq) CO₂, soit 30% des émissions de GES globale

- chauffage: 74% de la consommation énergétique
- en 18 ans, les consommations d'énergie ont augmenté de 27%
- en 2008, 290 000t de CO₂ émis par le résidentiel



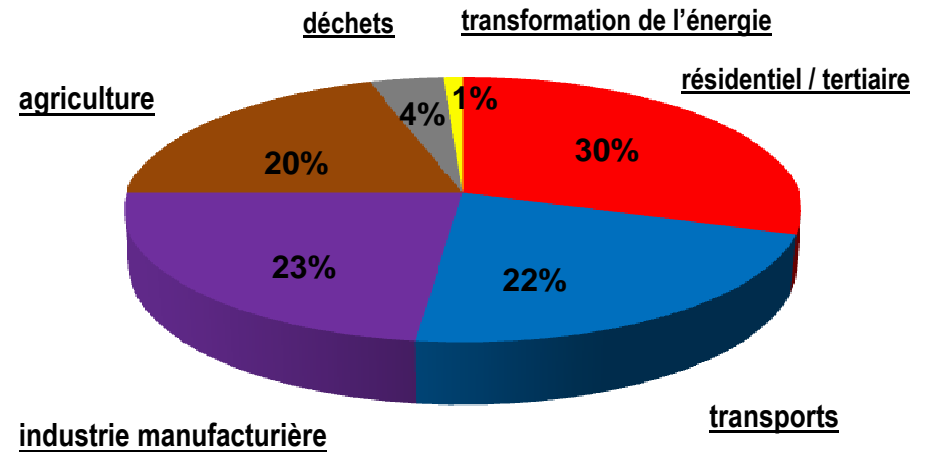
➤ Un parc ancien important et énergivore

- 55% des logements construits avant 1948, des consommations comprises entre 300 et 450Kwh/m².an
- problème d'insalubrité, de précarité énergétique
- un rythme de réhabilitation trop faible
- **des services de proximité à maintenir :**
- maintenir le lien social
- Réduire les déplacements en voiture

Dans le secteur de l'industrie, du commerce et de l'artisanat

Estimation des émissions de GES : 300 000t eq CO₂, soit 23% des émissions globales de GES

- **Une industrie moins émettrice mais des efforts encore**
- de nouvelles réglementations,
- 3 industries soumises au Plan national d'allocation des quotas de CO₂
- dégradation et artificialisation des sols
- ✓ un enjeu de compétitivité : intégré les problématiques environnementales et de développement durable
- **Le commerce et artisanat : des rejets qui diffèrent en fonction des filières**
- des rejets difficilement quantifiables
- des éco-compétences: éco-entreprises, installateurs d'énergies renouvelables



La répartition sectorielle des rejets de GES en 2005 sur l'arrondissement (hors utilisation de l'électricité)

Dans le secteur des transports

Estimation : 300 000t eq CO₂ soit 23 % des émissions globales de GES

Des consommations en augmentation : 10% entre 1995 et 2001

➤ Le mode routier, un mode privilégié

- 80% des déplacements domicile-travail
- augmentation du nombre de véhicule, acheminement par camions
- un réseau dense, une croissance importante : proportion des camions peut dépasser 20%, soit près de 1600 camions/jours

➤ Un réseau ferré limité, en attente d'une nouvelle dynamique

- 63% du trafic représenté par Cambrai/Lille, Cambrai/Valenciennes
- mode peu performant et sous utilisé sur l'arrondissement

➤ Un transport fluvial peu développé

- arrondissement bien desservi, mais peu de succès
- le projet canal Seine Nord Europe

➤ Un réseau de transport collectif urbain et interurbain à développer...

- 3,3% des déplacements domicile-travail
- transport urbain de la CAC : fréquentation en baisse / transport interurbain (réseau arc-en-ciel) : une offre à restructurer

➤ des modes doux peu développés...

- peu d'espaces publics aménagés en faveur des modes doux, des potentialités,

Dans le secteur de l'agriculture

Estimation des rejets : 260 000t éq.CO2 , soit 20% des émissions globales de GES

80% du territoire concerné par l'activité agricole

➤ L'un des postes les plus émetteurs de CH4 et N2O

- modes actuels contribuent à des émissions importantes : choix des techniques, agriculture bio marginale
- les principaux postes consommateurs d'énergie : fioul carburant, l'électricité, l'achat d'aliments, et les engrais

➤ Pour une agriculture respectueuse de l'environnement

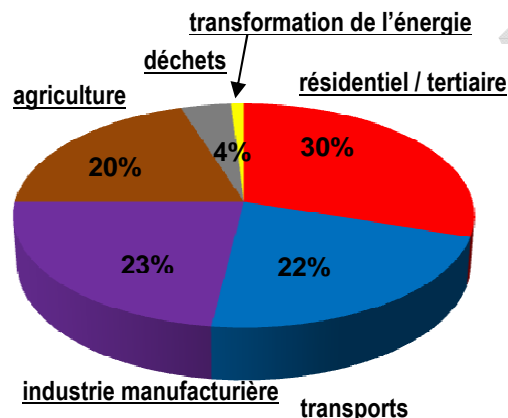
- évolution des réglementations: émissions moindres mais marge de progrès encore importante
- une agriculture raisonnée : baisse de l'utilisation des phytosanitaires
- de nouvelles pratiques : pratiques de non labour, circuits courts

➤ Diversification des activités et préservation l'espace agricole

- volonté de diversification : redécouverte des anciennes cultures, réimplantation de haies avec plus value

➤ Des risques

- érosion des sols, coulées de boues, inondations
- remembrement successifs, changements d'activité : régression des prairies et des haies (fragilisation des espaces)



Dans le secteur des déchets

Estimation induit par le traitement des déchets: 50 000t éq. CO2 soit 4% des émissions globales de GES

➤ des déchets en constante augmentation (OM et collecte sélective)

- 78 000 t en 1998, 480 Kg /hab/an
- Objectif PDEDMA: croissance 0 des déchets

➤ Le transport des déchets par le mode routier

- déchets transportés externalisés (aucun centre de stockage, de traitement)
- optimiser : réduire les trajets, entre les lieux de collecte et de traitement

➤ une valorisation des déchets à poursuivre

- en 2001: 10,1% valorisés, en 2007 taux de valorisation: entre 30 et 50%
- objectif du PDEDMA: 50% de valorisation en 2010

➤ Les déchets verts une filière à valoriser

- gisement potentiel à quantifier et valoriser
- des équipements sur l'arrondissement à développer

Estimation des GES captés par les milieux naturels: -18 410t éq CO2

Rejet CO2 : - 19 997 576 Kg

Rejet CH4 : - 5 182 Kg

➤ un écosystème naturel très fragilisé

- 5% d'espaces naturels
- régression des espèces, uniformisation des milieux

➤ une régression des espaces boisés et bocagers

- le plus faible taux de boisement: moins de 3% contre 8,5% pour le département
- taux de boisement continue à diminuer
- bocage: 6,1%, surface qui a diminué de 3% entre 1993 et 2001

➤ des espaces classés et protégés en faible nombre

- 12 ZNIEFF sur 18 localisées en périphérie
- taille faible

➤ Les scénarios d'évolution et les objectifs territoriaux globaux à l'horizon 2020, sur la trajectoire du facteur 4

Le Plan climat se caractérise par les objectifs qu'il doit permettre d'atteindre, par des ambitions quantifiées de réduction des émissions de GES et d'adaptation du territoire dans des contraintes de temps. Il regroupe l'ensemble des mesures à prendre en vue de réduire les émissions de GES dans tous les domaines de l'économie.

Ils visent deux objectifs transversaux :

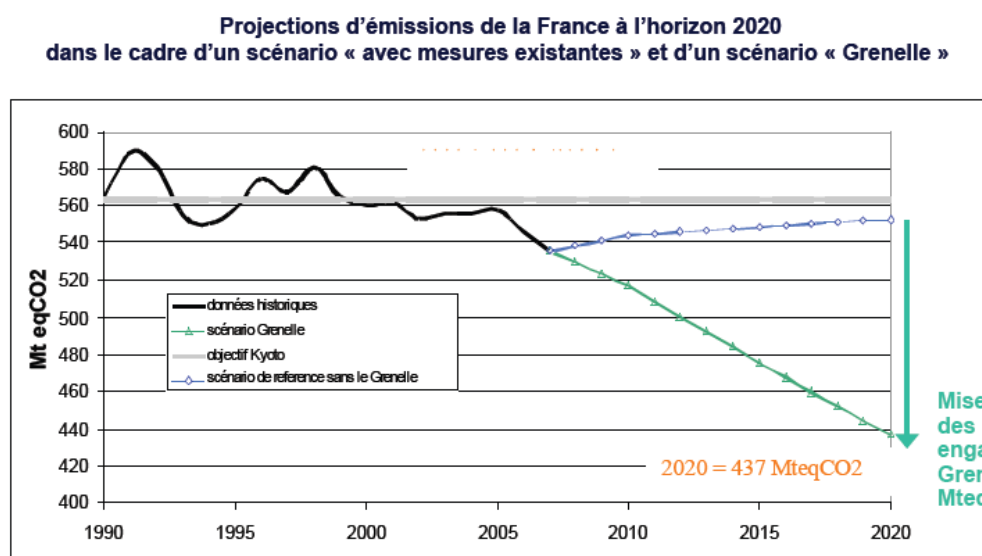
- L'atténuation des émissions de GES afin de limiter l'impact du territoire sur le climat. Elle passe notamment par une meilleure efficacité de l'utilisation de l'énergie, le développement des ressources renouvelables, la réduction des déchets et une transformation profonde des politiques de transport. La poursuite de ces objectifs permettra également de réduire les coûts de fonctionnement compte tenu d'une tendance à la hausse des prix des énergies et des matières premières.
- L'adaptation du territoire face au changement climatique. Il s'agit de réduire la vulnérabilité du territoire face au phénomène de changement climatique. Elle passe par la prise en compte des évolutions climatiques dans les décisions de long terme (urbanisme, conception et exploitation d'infrastructures, reconversion d'activités étroitement liées aux conditions climatiques) et par l'acceptation de conditions de vie différentes. Cela relève également de la gestion des risques (naturels, sanitaires et économiques).

Le Plan climat du Pays du Cambrésis se cale sur les ambitions et les échéances définies par les négociations internationales et les plans nationaux, avec trois horizons clairement définis :

- 2012 : stabilisation des émissions de GES (obligations fixées par le protocole de Kyoto)
- 2020 : objectif intermédiaire de -20% d'émissions de CO₂, -20% de consommations, +23% d'énergie renouvelable par rapport à 2005 (en fonction des objectifs européens pris dans ce cadre, les « 3 fois 20 » d'ici 2020). Les trois programmations d'ici 2020 permettront d'atteindre l'objectif -20%.
- 2050, celui d'une division par 4 des émissions françaises (facteur 4).

Le Pays du Cambrésis s'engage sur une démarche de facteur 4 afin de réduire l'ensemble des émissions de son territoire et de ses activités propres de 75% en 2050 par rapport à 2005.

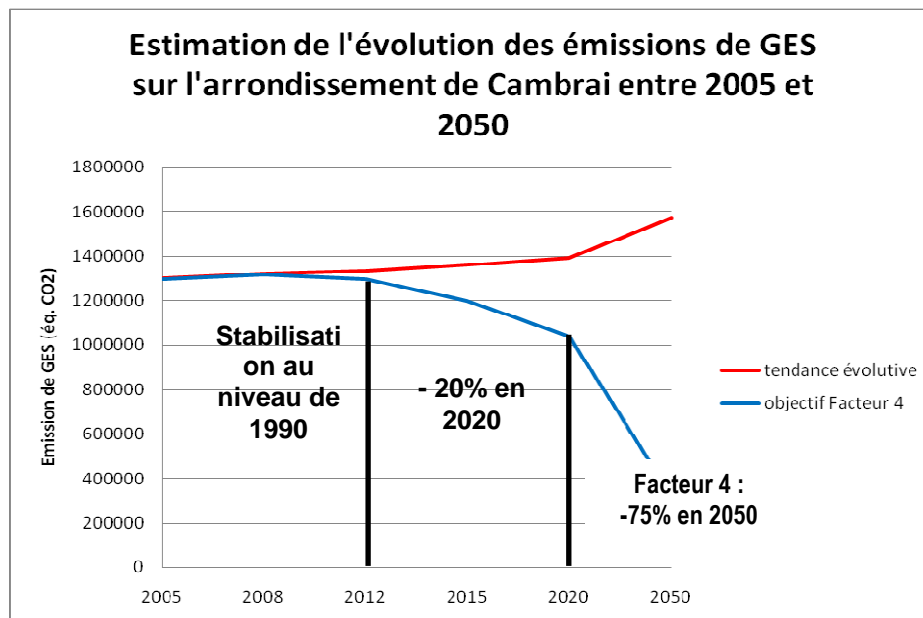
Le graphique ci-dessous montre l'évolution des émissions de GES depuis 1990 au niveau national, les progrès réalisés cette dernière décennie et notamment les différentes réglementations (bâtiment, industrie, etc.) ont permis de ramener le niveau des émissions de GES au niveau de 1990. Le graphique montre également l'ambition du gouvernement d'atteindre le niveau de réduction des émissions de GES fixé au niveau européen : -20% d'émission de GES, notamment par la mise en œuvre des mesures et engagements définis dans le Grenelle de l'environnement.



Source : Inventaire CCNUCC, CITEPA, soumission 2009 et projections d'émissions, étude CITEPA, mars 2009

Pour le territoire du Pays du Cambrésis, à partir des estimations d'émissions globales de GES en 2005, il est possible de connaître la tendance d'évolution des émissions d'ici 2050 (en fonction d'une moyenne nationale). Le graphique ci-dessous représente deux scénarios possible d'évolution des émissions de GES sur notre territoire en fonction que l'on agira ou pas :

- le scénario tendanciel : la courbe rouge représente l'évolution sans aucune politique en faveur d'une réduction des émissions de GES et donc le non respect des engagements internationaux et nationaux. Les émissions de GES continueront à augmenter progressivement (augmentation de 20% d'ici 2050 selon la moyenne d'évolution) avec les effets connus sur le changement climatique.

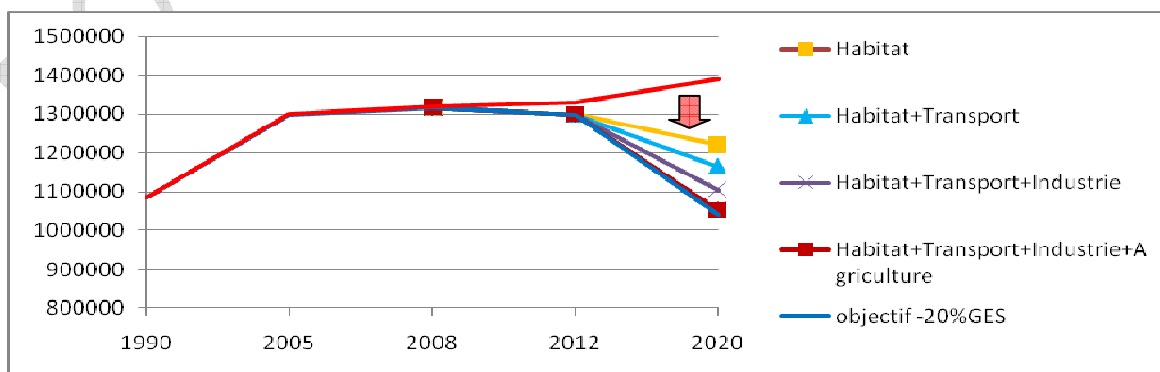


Les Hypothèses :

- augmentation des émissions de GES (teq CO2) de 20% entre 1990 et 2005 (moyenne nationale)
- une tendance évolutive avec une augmentation de 20% d'ici 2050 selon la moyenne d'évolution

- le scénario avec une démarche de réduction (Plan climat) : la courbe bleue représente la tendance à atteindre en respectant l'engagement de la France au Protocole de Kyoto (stabiliser les émissions de GES en 2012), les objectifs européens (les 3x20) et l'objectif Facteur 4 (diviser par 4 nos émissions de GES d'ici 2050) pour limiter notre impact sur le changement climatique

Le graphique ci-dessous la différence entre les deux courbes pour atteindre les objectifs de réduction fixés à 2020. Cet objectif sera atteint progressivement grâce à l'élaboration de plusieurs programmes d'action phasés dans le temps. Les programmes d'actions reconduits d'ici 2020, en agissant simultanément sur les secteurs les plus émetteurs à l'échelle du territoire de manière progressive puis en engageant des transformations majeures, permettront d'atteindre -20% d'émissions de GES en 2020.



C'est nécessairement une démarche prospective qui s'engage. Les horizons de 2020 et de 2050 constituent des échéances qui permettent d'envisager des transformations majeures, des évolutions de structure, des ruptures dans les comportements et les technologies. Le travail prospectif et collectif qui s'amorce avec le PCT fera émerger une vision collective du territoire à long terme et de la trajectoire permettant d'atteindre cette vision.

Il s'agira d'y articuler une stratégie d'adaptation et d'atténuation et de la faire converger avec les autres démarches de prospectives et de planification : la Charte du Pays, le Projet de territoire Cambrésis 2013 et le SCoT.

Plusieurs programmes d'actions s'enchaîneront dans le temps afin d'atteindre ces objectifs. Un bilan quantitatif et une évaluation des actions engagées et de leurs résultats seront nécessaires (à chaque fin de programme d'actions) pour vérifier si les actions progressivement engagées dans le PCT sont réellement à la hauteur des objectifs retenus. Ces évaluations sont nécessaires pour la conduite efficace du PCT et dans la perspective de réussir la division par 4 des émissions.

La capitalisation des expériences, la progression des pratiques et des comportements, le perfectionnement des connaissances et l'innovation technique et organisationnelle seront sources d'amélioration chemin faisant pour la conception et la mise en oeuvre du PCT.

➤ La stratégie d'actions du Pays du Cambrésis pour 2010-2020

Pour répondre à ces objectifs, les productions issues des ateliers thématiques, des échanges et réflexions menées dans le cadre des comités ont conduit à la définition d'une stratégie pour 2020 construite autour de 5 axes stratégiques. A l'intérieur de chaque axe stratégique, des objectifs thématiques qualitatifs et quantitatifs sont déclinés. Les objectifs quantitatifs de réduction sont calculés à partir des éléments de diagnostic, notamment des consommations d'énergie et des émissions de GES estimées par secteur. A l'intérieur de chaque objectif, des orientations d'actions pour atteindre ces objectifs ont été définis.

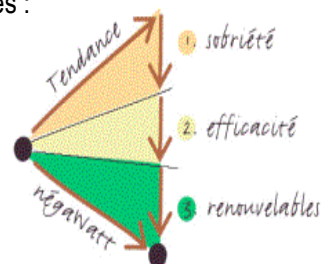
Les ateliers thématiques ont également permis de hiérarchiser les propositions, de préparer un portefeuille et de préfigurer un programme d'actions. Dans les actions proposées, plusieurs niveaux d'actions peuvent être distingués :

- des actions immédiates pouvant être engagées rapidement, soit par les collectivités, les associations, les entreprises, l'administration, etc. Pour cela, leur faisabilité devra avoir été établie et les moyens de mise en œuvre réunis : des dépenses de fonctionnement additionnelles par exemple pour l'information, des investissements légers relativement aisés à prendre en charge,
- des actions à déployer progressivement,
- des actions à moyen terme et long terme dans une réflexion prospective à plus long terme et traçant la trajectoire du territoire vers les objectifs européens fixés pour 2020. La mise en œuvre de ses actions pourra nécessiter de nouveaux moyens, des études lourdes et des partenariats supplémentaires.

L'objectif est de cibler les actions et utiliser les bons outils, développer de nouvelles stratégies, raisonner en coût global, sans négliger aucune source de financement.

Plusieurs pistes doivent nous permettre progressivement d'atteindre les objectifs fixés :

- ✓ **la sobriété** : supprimer le gaspillage énergétique
- ✓ **l'efficacité énergétique** : utiliser moins d'énergie pour un même service
- ✓ **les énergies renouvelables** : développer l'énergie éolienne, la biomasse, la géothermie, etc.



Axe stratégique n°1 : agir sur les comportements et favoriser les gestes écoresponsables pour diminuer de 5 à 10% les émissions de GES

La réduction des émissions de GES d'un territoire concerne tous les acteurs qui y vivent, qu'ils soient publics ou privés (administrations, entreprises, ménages). Les émissions de GES du citoyen dans sa sphère privée représentent près de 50 % des émissions nationales. La relation au citoyen est déterminante : ses choix en mode de chauffage, la qualité thermique de son logement, les moyens de transport qu'il utilise, ses pratiques alimentaires et de consommation courante s'avèrent décisifs. Ce sont autant de décisions prises dans la sphère citoyenne.

La lutte contre le changement climatique passe par la mobilisation, la mise en mouvement et l'implication de tous les citoyens du territoire à tous les niveaux. Que ce soit sur le territoire, au sein de l'administration ou de l'enseignement, la sensibilisation est le premier atout pour diminuer les consommations énergétiques et les émissions induites par des simples gestes au quotidien qui doivent devenir des réflexes. Les collectivités, les entreprises, les associations, l'enseignement ont un rôle essentiel à jouer. Un programme permanent d'information permet de réduire, selon les évaluations nationales de 5 à 10% les consommations, selon les usages. L'objectif du Plan climat sera de faciliter l'accès à l'information et d'accompagner les citoyens à l'échelle du territoire. Les collectivités locales ont un rôle important à jouer car elles ont le contact direct avec le citoyen.

Parce que les enfants sont les citoyens de demain, l'éducation des nouvelles générations à l'environnement constitue un volet indispensable et fondamental du Plan climat. L'éducation à l'environnement ne constitue pas une nouvelle discipline mais elle se construit de façon cohérente et progressive tant à l'intérieur de chaque discipline ou champ disciplinaire qu'entre les différentes disciplines. L'objectif du Plan climat est de mobiliser et d'impliquer l'ensemble (de la profession) des acteurs de la formation, de l'éducation, les associations dans la mise en œuvre d'un programme global de sensibilisation et d'initiatives de formation.

Face aux enjeux actuels et aux évolutions majeures (mesures fixées dans le cadre du Grenelle de l'environnement, les réglementations thermiques futures) l'ensemble des professions concernées (bâtiments...) et les organismes formateurs doivent se mobiliser. Le renforcement des compétences, de la formation constitue le socle de la réalisation et de la mise en application du Plan climat car le développement des formations peut avoir un effet levier. Développer des formations « tout au long de la vie », créer de nouvelles filières permettra à l'ensemble de la profession de répondre aux nouvelles exigences, de créer et de se placer sur le nouveau marché (enjeu économique).

L'objectif est d'articuler les moyens, de fédérer les acteurs et de mettre en œuvre un réseau d'échanges : échanges d'expériences, montage de projets, avoir connaissance des actions, des initiatives menées par les entreprises, les écoles, les collèges, développer, de généraliser (mutualiser) les démarches déjà en place... en s'appuyant sur les structures existantes, les réseaux existants. L'usage des technologies de l'information et de la communication (TIC) permettront d'accélérer les objectifs recherchés.

Axe stratégique n°1 : agir sur les comportements et favoriser les gestes éco-responsables

Objectif 1 : renforcer l'éducation à l'environnement à tous les niveaux scolaires et de formation	
Objectif 1	<p>Orientation 1 : proposer dans les activités scolaires un volet sur l'écologie (programme, sorties,...)</p> <p><i>Facteurs de réussite :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - intégrer des modules spécifiques en lien le programme scolaire sur les thématiques environnementales : les déchets, l'énergie, la biodiversité, dès le primaire - développer l'enseignement sur l'agriculture respectueuse de l'environnement - agir avec l'ensemble du corps de l'enseignement.....
	<p>Orientation 2 : développer les outils pédagogiques, les matériels éducatifs destinés aux écoles</p> <p><i>Facteurs de réussite :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - mutualiser les démarches et les matériels existants - monter des projets inter-structures - développer et créer des lieux pédagogiques (en réseau) - agir en lien avec les associations de parents d'élèves....
	<p>Orientation 3 : développer des modes internes d'organisation durable dans les établissements scolaires</p> <p><i>Facteurs de réussite :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - construire un projet environnemental (développement durable) global - diffuser les expériences...
Objectif 2 : renforcer et valoriser les formations professionnelles sur les nouvelles techniques	

Objectif 2	<p>Orientation 1 : accompagner les professionnels du bâtiment sur les nouvelles techniques (isolation, etc.)</p> <p><i>Facteurs de réussite :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - travail en partenariat avec les organismes professionnels de formation continue (FFB, CAPEB, GRETA, AFPA...) - travail avec les filières de distribution (Point P, etc.) - des salons pour sensibiliser les entrepreneurs - valoriser les formations, les métiers... 	<p>Pistes d'actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une formation sur l'éco-construction et les éco-matériaux, sur les nouvelles réglementations - mettre en place des programmes de formation pour les entreprises du bâtiment (réglementées et certifiées par les chambres consulaires) - un projet exemplaire de construction formateur - ...
	<p>Orientation 2 : accompagner sur les nouvelles pratiques culturelles et agricoles</p> <p><i>Facteurs de réussite :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - diffuser les pratiques connues, économes en produits phytosanitaires (réseau de 3 000 fermes pilotes) - communiquer et s'approprier les nouvelles techniques, axes de recherche - apporter une nouvelle connaissance... 	<p>Pistes d'actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une formation sur les nouveaux enjeux et techniques culturelles - des modules de spécialisation sur les nouvelles techniques végétales, les agroéquipements, l'optimisation des machines - une formation à la réduction et sécuriser l'utilisation des pesticides -
	<p>Orientation 3 : renforcer les compétences locales des collectivités/établissements publics et des organismes privés</p> <p><i>Facteurs de réussite :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - des formations locales et étrangères - travail avec le CNFPT pour un programme de formation sur le Cambrésis.... 	<p>Pistes d'actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une formation des élus et les techniciens des collectivités à l'urbanisme durable - former les assistantes sociales, des conseillers en énergie à conduire un conseil personnalisé en matière de dispositifs financiers pour la rénovation thermique de l'habitat - modules de formation "construction neuve performante" à destination des architectes, bureaux d'études techniques et urbanistes....
Objectif 3 : mettre en place des moyens de sensibilisation, d'information et de mobilisation des particuliers à l'environnement		
Objectif 3	<p>Orientation 1 : conseiller et améliorer les pratiques d'achats et de consommation des particuliers</p> <p><i>Facteurs de réussite :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - améliorer et diffuser l'information sur les transports, l'habitat, les diagnostics de performance énergétique, les dispositifs d'aides - favoriser l'accès aux informations expertisées - accompagner pour favoriser le passage à l'action... 	<p>Pistes d'actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un centre ou un outil itinérant d'initiation à l'écocitoyenneté / environnement - un salon de l'habitat durable et des énergies renouvelables à l'échelle du Pays - une campagne d'information sur les éco-gestes, les achats éco-responsables -

	<p>Orientation 2 : créer des ateliers de formation thématiques pour les particuliers</p> <p><i>Facteurs de réussite :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>travail avec les structures existantes : les associations, les organismes d'insertion....</i> 	<p>Pistes d'actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>une formation au tri des déchets, le jardinage écologique, « Energie »</i> - <i>des ateliers de formation pour réhabiliter et construire une maison économe</i> - <i>...</i>
--	---	--

DOCUMENT DE TRAVAIL

Axe stratégique n°2 : rénover et construire durablement pour stabiliser les consommations d'énergie dans le bâtiment à 2020

L'habitat représente un secteur à enjeux sur le territoire, un des secteurs clés où il existe le principal gisement d'économies d'énergie exploitable immédiatement, de réduction d'émissions de GES de manière significative par un investissement durable. Des objectifs chiffrés de réduction doivent être fixés pour atteindre les objectifs globaux de réduction. Un plan de rénovation énergétique et thermique des bâtiments existants et de réduction des consommations énergétiques des constructions neuves, réalisé à grande échelle à l'horizon 2020 réduira durablement les dépenses énergétiques.

Les objectifs doivent être progressifs parce que la réhabilitation du parc ancien et la construction de bâtiment BBC ou passifs passent d'abord par une profonde réforme dans les programmes et les techniques enseignés et appliquées dans les professions du bâtiment. Face aux évolutions réglementaires, aux enjeux et objectifs de performance énergétique, le volet formation est indispensable. Les programmes de formations doivent permettre de généraliser progressivement les nouvelles techniques éprouvées pour l'ensemble de la profession. Les progrès de la réhabilitation et la construction ne sont possibles que s'ils associent tous les corps de métier.

La stratégie et les objectifs pour 2020 dans le secteur doivent se mettre en place en fonction des principaux enjeux identifiés sur le territoire : la part importante des logements anciens dégradés, le nombre de construction neuve, les statuts des logements (privé, public, propriétaire, locataire), un rythme de réhabilitation encore trop faible...

Pour 2012, l'objectif est de stabiliser les consommations d'énergie dans le bâtiment par rapport à 2005, soit -10 000 tep fossiles (soit -20 000 teq CO₂, soit - 8% par rapport à 2005) pour 2012 (correspondant à la consommation énergétique du nombre de logements construits entre 2005 et 2010). Pour la période 2010-2012, il est proposé de démarrer par des actions très simples (supprimer le gaspillage énergétique, réaliser des audits, des diagnostics pour atteindre la sobriété énergétique), une rénovation progressive des bâtiments prioritairement les plus énergivores (catégorie E, F et G) pour les ramener dans la catégorie C pour le résidentiel et catégorie B pour les bâtiments publics et tertiaires au minimum, puis progressivement de mener des études et des investissements, notamment pour intégrer les énergies renouvelables.

Pour les constructions neuves, l'objectif est de construire des bâtiments BBC, passifs et positifs dès la programmation 2010-2012, d'optimiser dès la conception (intégration des énergies renouvelables), intégrer les notions de coût global sur la durée de vie du bâtiment et d'empreinte environnementale. Dans le cadre du Plan climat, les nouveaux objectifs réglementaires devront être respectés, à savoir notamment la construction BBC (inférieure à 50kwh/m²/an) à partir de fin 2012 pour les bâtiments tertiaires et publics, des bâtiments BEPOS (à énergie positive) à partir de 2020.

Pour 2020, l'objectif est de stabiliser puis de réduire de - 30% les consommations d'énergie (objectifs nationaux) soit - 80 000 tep (soit -160 000 teq CO₂) par rapport à 2005. Cet objectif sera atteint par la rénovation progressive de des bâtiments publics et tertiaires, du résidentiel pour atteindre une consommation égale à 80 kwh/m²/an en 2020.

L'enjeu est également social et économique. L'objectif est de garantir l'accès à tous d'un logement peu énergivore et décent (lutte contre la précarité énergétique), de prévoir des capacités de construction et de réhabilitation suffisante pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs en matière d'habitat. Chaque projet raisonné en coût global permettra de voir les économies d'énergie réalisées, le budget « énergie » des ménages, des collectivités et entreprises diminué. La mise en place d'un plan de rénovation énergétique et thermique des bâtiments existants et de réduction des consommations énergétiques des constructions neuves permettra de rendre le territoire moins dépendant de l'énergie et plus compétitif. Ce mouvement de masse progressif entraînera également une baisse des surcoûts (jeu de l'offre et de la demande).

Cet axe stratégique et les fiches actions associées seront complétés et amendés par l'étude de cadrage PLH à l'échelle du Pays.

Axe stratégique n°2 : rénover et construire durablement pour stabiliser les consommations d'énergie dans le bâtiment à 2020

<p>Objectif 1 : engager un programme de rénovation thermique et énergétique des bâtiments existants (parc privé, social, public et tertiaire) pour atteindre -30% de consommation d'énergie en 2020 (par rapport à 2005), soit - 80 000 tep (soit -160 000 teq CO2)</p>		
Objectif 1	<p>Orientation 1 : réduire les déperditions et économiser l'énergie dans l'habitat ancien (privés et bailleurs sociaux) pour atteindre une consommation inférieure à 150 KWh/m2/an</p> <p><i>Facteurs de réussite :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - priorité pour les logements construits avant 1975 du parc privé et social (sans rénovation), les propriétaires privés - travaux de rénovation : isolation par les murs extérieurs (collectifs ou individuels), par les combles, plafonds et murs intérieurs, remplacer les fenêtres par des fenêtres performantes - amélioration la qualité environnementale de l'enveloppe thermique des logements dans l'habitat social et privé, lutte contre la précarité énergétique - identifier les masses financières et les leviers d'actions, - des diagnostics des habitations peu onéreux et fiables - des logements certifiés.... 	<p>Pistes d'actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des outils, des dispositifs de réhabilitation du parc ancien existant (OPAH, PIG, etc.) identifiés dans le cadre de l'étude de cadrage PLH - une aide pour les particuliers - ...
	<p>Orientation 2 : réduire les déperditions et économiser l'énergie sur les bâtiments publics et tertiaires</p> <p><i>Facteurs de réussite :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - étude sur les flux d'énergies pour le chauffage, l'électricité - porter une assistance au suivi - minimum de performance énergétique, de rendement - raisonner en coût global - mobiliser les dispositifs d'aides et de subventions - s'intégrer dans les labels régionaux et nationaux 	<p>Pistes d'actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un bilan énergétique de son parc immobilier ou de son patrimoine - un diagnostic de performance énergétique - un système de chauffage performant (min. de performance) - ...
<p>Objectif 2 : construire des bâtiments économes (parc privé, social, public et tertiaire) pour 2020</p>		
Objectif 2	<p>Orientation 1 : tendre vers des bâtiments passifs et positifs pour 2020</p> <p><i>Facteurs de réussite :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - travailler en partenariat, mutualiser les moyens - rentabilité des travaux d'isolation - intégrer la gestion des eaux pluviales, - intégrer le confort thermique d'été, la gestion des eaux pluviales, les toitures végétalisées - des matériaux respectueux de l'environnement 	<p>Pistes d'actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des bâtiments pilotes d'initiative publique ou privée - construire un lotissement bioclimatique (site pilote) - des bâtiments pilotes (expériences maison BEPOS, d'initiative publique)....

Pistes d'actions transversales :

- créer un groupement de commande/d'achats (matériaux performants, travaux de rénovation thermique, installation d'énergie renouvelable, équipements (chaudière bois, etc.)
- créer un fonds (primes/subventions) par une collectivité en faveur des particuliers pour des travaux permettant une efficacité énergétique (panneaux solaires, isolation...)

DOCUMENT DE TRAVAIL

Axe stratégique n°3 : aménager et se déplacer autrement pour une efficacité énergétique en 2020 (diminuer les émissions de GES de -20% liées au transport par rapport à 2005)

Le territoire, par ses choix dans les aménagements et d'urbanisme (décisions structurantes et peu réversibles), a une responsabilité forte dans les émissions de GES et les consommations d'énergie. Ces choix déterminent les futures consommations d'énergie des habitants sur le territoire par les choix d'implantation des futures zones d'habitation, l'organisation des transports, et l'aménagement peuvent rendre le territoire plus ou moins vulnérable face aux risques naturels. L'objectif est de mener une stratégie de développement du territoire en intégrant dans les politiques territoriales (notamment les documents d'urbanisme, le SCoT) les enjeux environnementaux, d'efficacité énergétique et de réduction des émissions de gaz à effet de serre. La réalisation du Plan climat est complémentaire à l'élaboration du SCoT. Le Plan climat nourrit les orientations du SCoT dans la thématique énergétique et climatique comme un fil conducteur de la démarche.

Dans cette réflexion globale et transversale, l'énergie est au cœur des problématiques environnementales, économiques et urbanistiques du territoire et du SCoT du Cambrésis. Sur les questions de l'aménagement et de l'urbanisation, l'articulation des politiques de l'habitat et des transports apparaît comme une « clef de voûte » dans le cadre du Plan climat. L'enjeu est de densifier les habitations à proximité des transports en commun dans les villes et bourgs-centre et inversement, des arrêts de transports collectifs doivent se situer à proximité des quartiers d'habitations (articuler et synchroniser).

L'objectif est d'éviter la construction diffuse, au coup par coup, plus consommatrices d'espaces et d'énergie (déperdition d'énergie, déplacements, réseaux), d'atteindre un équilibre entre la consommation d'espace pour le développement urbain (en privilégiant la résorption du taux de vacances dans les pôles urbains, la requalifications des friches urbaines) et la préservation des espaces agricoles et naturelles notamment pour leurs fonctions (fixer des objectifs chiffrés indicateurs dans les documents d'urbanisme). La préservation de la qualité agronomique et écologique de ces espaces contribue également à la préservation des ressources notamment la ressource en eau menacée avec le changement climatique.

Face à l'enjeu climatique, les choix d'aménagement et d'urbanisme doivent s'assurer de la prise en compte des risques, des risques naturels (inondations, coulées de boues, etc.), des risques sanitaires et sociaux (protection des populations contre les canicules et les inondations, soutien aux personnes les plus vulnérables). Les actions d'adaptation à conduire pour répondre au changement climatique sont essentiellement d'ordre local.

Pour les transports, la maîtrise des besoins de déplacements et de la circulation automobile doit passer une nouvelle conception et organisation des transports à l'échelle du Pays, pouvant être concrétisé par le projet de Schéma d'organisation des transports à l'échelle Pays :

- réduire l'impact des transports routiers,
- donner la priorité au développement de nouvelles offres de transport alternatives à la voiture
- favoriser les mobilités les plus durables

Les objectifs de la stratégie 2010-2020 se cale sur les objectifs nationaux, c'est à dire pour les transports – 20% d'émissions de GES pour 2020 soit – 60 000 tep CO₂ (soit – 20 000 tep par rapport à 2005) correspondant à 270 millions de Km économisés. Pour la période 2010-2012, le programme d'actions devra permettre d'évaluer une diminution effective des émissions liés au transport à minima de – 5 000 tep (soit - 16 000 tep CO₂, soit -2,5% par rapport à 2005) correspondant à 67 millions de Km économisés. Une diminution significative des émissions de GES liées aux transports sera observée à la condition de réorganiser les transports à l'échelle du territoire.

Dans le cadre du Plan climat, les réflexions du territoire liées aux déplacements devront intégrer les projets d'échelle régionale et nationale (schéma régional des transports, etc.) qui permettront de réduire de manière significative les émissions de GES :

- la plate-forme multimodale de Marquion : développement du fret fluvial et ferroviaire
- l'accessibilité ferrée du Cambrésis par Arras et Lille pour assurer son désenclavement, etc.

Axe stratégique n°3 : aménager et se déplacer autrement

Axe n°3	Objectif 1 : engager un urbanisme économe et durable du territoire	
	<p>Orientation 1 : intégrer les dimensions environnementales et énergétiques dans les documents d'urbanisme / articuler les politiques habitat et transport</p> <p><i>Facteurs de réussite :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - coordination entre urbanisme et offre de transports collectifs : maîtriser l'étalement urbain, densifier autour des pôles gares et des arrêts de bus principaux - préserver les auréoles bocagères et prairiales, lutter contre la régression des espaces agricoles et naturels, intégrer dans les réflexions urbanistiques les coulées vertes - intégrer les aspects de lutte contre le changement climatique, réduire l'exposition des populations aux risques naturels - développer l'approche intercommunale 	<p>Pistes d'actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - élaborer un PLU exemplaire en matière d'intégration et de facilitation du Plan climat - élaborer une démarche AEU
	<p>Orientation 2 : intégrer les dimensions environnementales et énergétiques dans les opérations d'aménagement</p> <p><i>Facteurs de réussite :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - concerne les zones d'activités (ZA), lotissements et aménagements de quartiers dans des secteurs à enjeux existants et futurs - favoriser une conception complètement renouvelée des quartiers, lotissements, ZA, respectant la triple dimension du développement durable - gérer l'implantation sur les parcelles, allier la gestion des eaux et l'intégration paysagère, préservation des éléments naturels - conditionner l'implantation d'un quartier ou d'une ZA à la possibilité d'être desservie par des modes alternatifs à la voiture (voie ferrée, etc.) - favoriser la mixité sociale.... 	<p>Pistes d'actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une zone d'activité HQE - un éco-quartier -
	<p>Orientation 3 : développer et maintenir les services de proximité</p> <p><i>Facteurs de réussite :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - maintenir les services de manière équilibrée sur le territoire (école, etc.) - préparer les populations au changement climatique.... 	<p>Pistes d'actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une aide au maintien et développement des commerces et services de proximité - un dispositif d'aide aux personnes âgées (en cas de canicule, etc.)....
	Objectif 2 : protéger les espaces agricoles et naturels, lutter contre les risques naturels et stopper la perte de la biodiversité	

Objectif 2	<p>Orientation 1 : limiter l'érosion des sols, lutter contre les risques naturels et protéger la ressource en eau</p> <p><i>Facteurs de réussite :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - planter des haies et bandes enherbées, généraliser la couverture des sols agricoles en hiver, réhabiliter les prairies - mesures de protection pour les champs captant irremplaçable, des techniques agricoles durables dans les périmètres éloignés - mobiliser les fonds et les aides, développer des dispositifs d'aides directes 	<p>Pistes d'actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un projet/une action de lutte contre l'érosion et protection des sols par des aménagements spécifiques (plantation de haies/boisements, fascines, bandes enherbées) - création de zones de rétention de crue - protéger un périmètre de captage (plantation de haies, boisement, activité agricole biologique)
	<p>Orientation 2 : restaurer les cœurs de nature, étendre les complexes naturels et restaurer les continuités écologiques</p> <p><i>Cette partie sera complétée et amendée par la réalisation du Schéma Trame verte et bleue</i></p>	<p>Pistes d'actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - requalifier une friche ou un site pollué - une trame verte (intra-urbaine,...) - une opération « Plantons le Décor »...
<p>Objectif 3 : développer des transports économes en énergie et la mobilité alternative (douce) pour -20% d'émissions de GES en 2020 (soit – 60 000 teq CO2, soit – 20 000 tep) correspondant à 270 millions de Km économisés</p>		
Objectif 3	<p>Orientation 1 : réduire l'impact du mode routier sur le territoire et optimiser les déplacements</p> <p><i>Facteurs de réussite :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - rationaliser l'usage des véhicules, réduire les trajets subis et le recours systématique à la voiture individuelle pour les déplacements quotidiens - développer l'intermodalité, améliorer les échanges et interconnexions entre les modes de transport - réduire l'impact du transport routier des déchets - optimiser le transport des marchandises par remorques... 	<p>Pistes d'actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une flotte de véhicules propres : véhicules hybrides (bus, etc.) - un parc de stationnement dans les zones les mieux desservies en transport collectif - formation des conducteurs de camions/voitures à la conduite souple -

	<p>Orientation 2 : développer les modes alternatifs : les modes de transports collectifs urbain/inter-urbain et le fret ferroviaire/fluvial</p> <p><i>Facteurs de réussite :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - améliorer la fréquence et les dessertes des transports collectifs, répondre au besoin, - développer la diversification de l'offre des transports collectifs - lier les transports gare / bus pour les scolaires - renforcer les liaisons Nord-Sud, Est-Ouest, Cambrai-Caudry-Le Cateau-Solesmes - améliorer l'image des transports en commun, améliorer l'information sur les dessertes et le covoiturage - améliorer le service et développer les équipements ferroviaire et fluvial (pré et post-acheminement dans le cadre du projet Canal Seine Nord Europe)... 	<p>Pistes d'actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un Transport en commun Haut Niveau de Service(TCHNS) complété d'une offre à la demande pour les secteurs non directement desservis - un outil de coordination de covoiturage : inter-établissement, etc. - un schéma de déplacements : PDU, PDE, PDA pour préciser les modes et leurs emprises - une étude d'opportunité de la plateforme multimodale de Marquion...
	<p>Orientation 3 : développer significativement les modes doux</p> <p><i>Facteurs de réussite :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - dans les zones d'activités, zones commerciales - une cohérence et un maillage à l'échelle du territoire - généraliser les garages vélos pour les 5 pôles d'échanges principaux (définis dans le SCoT) - adapter l'aménagement des voiries... 	<p>Pistes d'actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une opération de pédibus ou Vélobus (PDDE) PDDE dans une école pilote - un parc de stationnement pour les vélos - un schéma directeur des modes doux -

Pistes d'actions transversales :

- mettre en place un PDU à l'échelle du Pays
- schéma d'organisation des transports à l'échelle Pays

Axe stratégique n°4 : produire et consommer durablement, stabiliser et recycler les déchets pour diminuer globalement de -20% les consommations d'énergie

Dans ce contexte de raréfaction des énergies fossiles et de la prise en compte progressive des impacts environnementaux de nos activités, il apparaît vital pour les collectivités, les entreprises, tertiaires ou industrielles, les administrations de s'engager dès à présent dans une démarche de maîtrise de leurs consommations d'énergie et de leur impact environnemental. L'ensemble des activités du territoire (productions, services, etc.) consomme de l'énergie, des produits. La façon de gérer l'énergie, les consommations, les productions ont des conséquences sur les émissions de GES direct et indirect.

L'objectif est de réduire globalement l'impact environnemental des activités, en réduisant les consommations d'énergie de -20% d'ici 2020. Cela concerne toutes les activités et acteurs économiques : les collectivités, les entreprises, les artisans, les agriculteurs. Cet objectif sera atteint en diminuant l'impact des modes de consommation, de gestion et de production (process) en développant des stratégies et des modes de développement plus durables, en intégrant simultanément les dimensions économiques, écologiques et sociales liées aux activités.

Le secteur agricole progresse, de nouvelles pratiques commencent à se mettre en place. L'utilisation excessive des produits phytosanitaires, les techniques de travail des sols et l'organisation de la production doivent s'adapter pour répondre aux nouveaux enjeux. D'autres voies montrent que d'autres modes de production sont possibles : l'agriculture intégrée voire raisonnée ou encore biologique. De nouvelles perspectives s'ouvrent également avec les recherches agronomiques. L'objectif est de donner les moyens d'amorcer et de poursuivre les changements de pratique pour produire mieux, en respectant les équilibres écologiques dans un contexte de changement climatique et de concurrence pour la ressource en eau. L'objectif est de réduire de 50% les pulvérisations et de diminuer les molécules les plus nocives, de multiplier par trois le nombre d'exploitations d'agriculture biologique pour 2020. Sur le plan énergétique, 50% des exploitations devront être à faible dépendance énergétique pour 2020. Il faudra également prendre en compte les modifications et les déplacements des systèmes de production en lien avec le changement climatique (adapter les cultures).

La réduction des déchets et leur valorisation représentent un véritable enjeu pour le territoire (économique et environnemental). L'objectif pour 2012 est de stabiliser la production et de valoriser 50% du poids des déchets ménagers. Pour stabiliser leur production, il faut agir sur la prévention, définir l'ensemble des mesures et des actions, de la production, de la distribution et de la consommation d'un bien, visant à réduire les quantités de déchets produits (réduire leur nocivité et/ou améliorer leur caractère valorisable). Pour 2020, l'objectif est de réduire l'impact du traitement et de la collecte des déchets sur le territoire et de diviser par deux les productions de déchets. La mise en place d'un syndicat à l'échelle Pays permettrait de mieux organiser et d'optimiser la gestion, une gestion uniformisée de la collecte (limiter les transports routiers, etc.) et du traitement des déchets (moins d'externalité).

En parallèle, l'objectif est également pour 2020 d'augmenter et de diversifier la part des énergies renouvelables produites localement de +23% dans la consommation finale, de coordonner les réseaux. Pour 2012, l'objectif est que 10% des besoins d'énergie sur le territoire soit d'origine renouvelable, ce qui correspond à l'implantation de 15 à 20 éoliennes de 2 GW.

Avec cette nouvelle politique environnementale et énergétique qui s'engage, les entreprises et l'industrie ont un rôle majeure et stratégique à tenir pour répondre aux demandeurs de solutions industrielles et maîtrisées par rapport : aux économies d'énergies, construction durable, meilleure valorisation des déchets... De nouveaux marchés vont émerger du fait notamment de l'application des réglementations environnementales (RT, etc.). Il existe de véritables gisements potentiels de développement (de métiers, de compétences et de savoir-faire) et de création d'emploi sur des filières liés à la maîtrise de l'énergie. Dans le cadre du SRDE, différents pôles d'excellence régionaux axés sur l'environnement se développent. Le développement de filières locales axées sur l'environnement permettra de développer de nouveaux marchés et, de rendre le territoire plus compétitif.

Axe stratégique n°4 : produire et consommer durablement, stabiliser et recycler les déchets pour diminuer globalement de -20% les consommations d'énergie

Axe n°4	Objectif 1 : tendre vers une production et une gestion durable sur l'ensemble du territoire	
	<p>Orientation 1 : encourager les techniques alternatives et développer une agriculture de proximité</p> <p><i>Facteurs de réussite :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - amorcer le changement de nouvelles pratiques - des pratiques intégrées voire raisonnées - réduire et assurer un suivi de l'usage des produits phytosanitaires, mieux cibler les traitements - maintenir la qualité et la texture des sols organiques - choix de plantations et de cultures adapté, économe en eau,... - développer la diversification, la mixité - développer les circuits courts... 	<p>Pistes d'actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des mesures agri-environnementales - une pratique de sans labour - une plateforme d'expérimentation et de démonstration d'un système de culture « économes en pesticides » - des initiatives d'exploitation agricole certifiée Haute valeur environnementale (HVE)... - des jardins familiaux écologiques - une exploitation biologique - une Biocoop...
	<p>Orientation 2 : réduire les impacts liés aux modes de gestion</p> <p><i>Facteurs de réussite :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - agir sur les postes clés - développer les pratiques de télétravail ou téléconférences (services administratifs à distance) - adapter les prélèvements en eau... 	<p>Pistes d'actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un bilan énergétique de l'exploitation et suivre de manière précise la consommation - une démarche agenda 21 -
<p>Orientation 3 : réduire les impacts liés aux modes de production</p> <p><i>Facteurs de réussite :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - agir sur les postes clés - développer les pratiques de télétravail ou téléconférences (services administratifs à distance) - adapter les prélèvements en eau... 	<p>Pistes d'actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un espace info énergie dédié aux agriculteurs - acheter un nouveau matériel agricole plus performant et plus écologique - réaliser des diagnostics énergétiques - investir dans des techniques d'amélioration des performances énergétiques des équipements industriels 	
Objectif 1		

	<p>Orientation 4 : développer la production d'énergie locale et renouvelable pour atteindre 23% d'énergie d'origine renouvelable (dans la consommation finale)</p> <p><i>Facteurs de réussite :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - développer la production en fonction des possibilités locales et de diversifier l'offre locale - connaître le potentiel territorial (patrimoine des collectivités, etc.)... 	<p>Pistes d'actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une centrale solaire - une filière bois-énergie à l'échelle du Pays - une unité de méthanisation - un parc d'éoliennes...
<p>Objectif 2 : tendre vers des pratiques de consommations durables et des modes d'achats éco-responsables</p>		
	<p>Orientation 1 : développer les achats éco-responsables</p> <p><i>Facteurs de réussite :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - gestion des achats et de la commande publique - favoriser la diffusion sur le marché de produits « plus durables » - développer des politiques commerciales de vente de produits locaux - des critères sociaux et environnementaux... 	<p>Pistes d'actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un module de sensibilisation des salariés...
<p>Objectif 3 : réduire, optimiser le traitement et le recyclage des déchets (la valorisation)</p>		
Objectif 3	<p>Orientation 1 : réduire les déchets à la source (la prévention des volumes de déchets produits)</p> <p><i>Facteurs de réussite :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - agir avec les consommateurs, les industriels, les communes - inciter les commerces locaux au minimum d'emballages, diminuer les volumes par unité de vente - améliorer la connaissance du gisement... 	<p>Pistes d'actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une redevance générale d'enlèvement des ordures ménagères (taxe sur le poids des déchets) - un programme de réduction des emballages - une action spécifique pour réduire le volume de courriers non adressés...
	<p>Orientation 2 : optimiser le traitement et la collecte des déchets</p> <p><i>Facteurs de réussite :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - limiter les flux générés par la collecte, massifier et traiter au plus près de la source de production, - introduire des critères environnementaux (aspect transport) et sociaux dans les marchés et appels d'offres.... - organisation d'une chaîne logistique, une alternative au transport routier... 	<p>Pistes d'actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un centre pour compacter les cartons - un centre de tri et de stockage (un centre de tri sur le territoire pour un impact minimal) - une opération de compostage domestique (individuel ou collectif)...

	<p>Orientation 3 : développer et organiser la valorisation des déchets</p> <p><i>Facteurs de réussite :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - sources de gisement d'énergie et de matière première - agir sur la part fermentescible... 	<p>Pistes d'actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une étude sur le gisement biomasse et la filière bois-énergie - une plateforme de stockage de la biomasse, plaquette de bois - une ressourcerie...
<p>Objectif 4 : encourager le développement de nouvelles filières et la diversification en faveur de l'environnement</p>		
<p>Objectif 4</p>	<p>Orientation 1 : développer les filières d'apprentissage appuyées sur l'environnement (les éco-compétences)</p> <ul style="list-style-type: none"> - s'inscrire dans les démarches régionales 	<p>Pistes d'actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une filière d'apprentissage dans les énergies renouvelables
	<p>Orientation 2 : développer les éco-activités et les éco-entreprises</p> <p><i>Facteurs de réussite :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - s'inscrire dans les démarches et dispositifs régionaux - créer les conditions de création des emplois - mobiliser les dispositifs d'aides et de subventions 	<p>Pistes d'actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un pôle d'éco-activité - une éco-zone artisanale - une aide à la création d'entreprises, un dispositif spécialisé pour accompagner les créations dans les domaines du bâtiment, du chauffage
	<p>Orientation 3 : structurer les filières et consolider la constitution de filières économiques locales en faveur de l'environnement</p> <p><i>Facteurs de réussite :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - développer des solutions innovantes de gestion des ressources naturels et de préservation de l'environnement - études sur les opportunités de développement des énergies renouvelables - mobiliser les dispositifs d'aides et de subventions 	<p>Pistes d'actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une AMAP - une filière bois-énergie à l'échelle du territoire

Axe n°5 : assurer l'animation, le suivi et l'évaluation et la pérennité du Plan climat

Cet axe vise à assurer la mise en œuvre et la pérennité de la politique énergétique locale du territoire par la mise en application du Plan climat (faire vivre le projet territorial). L'objectif principal est de réunir les conditions pour une mise en œuvre à la hauteur des enjeux.

La mise en œuvre du Plan Climat repose sur une dynamique territoriale avec l'ensemble des acteurs, le maintien d'une mobilisation forte. L'objectif sera de :

- s'appuyer sur un très grand nombre d'acteurs (maintenir mobiliser, informer) et de les fédérer,
- animer des démarches structurantes à l'échelle du Pays (concertation, etc.),
- mettre en œuvre un plan de communication et d'animation en direction de l'ensemble des acteurs du territoire,
- animer les partenariats.

En parallèle, pour assurer la pérennité des actions et des objectifs engagés, des moyens d'animation, de suivi et d'évaluation dans la durée du Plan climat doivent être garantis. L'objectif sera de :

- renforcer et développer l'ingénierie du territoire,
- conserver une instance de concertation à réunion régulière pour suivre le PCT dans la durée, représentée par un comité de pilotage et de suivi de la mise en œuvre du Plan climat,
- valoriser les actions, les initiatives, les résultats (communication sur l'état d'avancement des travaux),

L'évaluation du PCT est, au même titre que la communication, un processus qui accompagnera l'ensemble du projet. L'évaluation est indispensable pour aider à la prise de décision, vérifier la réussite des actions mises en œuvre, déterminer l'allocation la plus efficace des ressources et guider ainsi les décideurs. Dans une logique d'amélioration continue, les éléments du Plan climat pourront être actualisés afin de l'enrichir et de le préciser. Le perfectionnement des connaissances (sur les consommations d'énergie, les émissions de GES) seront source d'amélioration dans la mise en œuvre du Plan climat, sur la trajectoire des objectifs ainsi fixés.

Axe stratégique n°5 : assurer l'animation, le suivi et l'évaluation et la pérennité du Plan climat		
	Objectif 1 : assurer l'animation et la mise en œuvre du Plan climat	
Axe n°5	Objectif 1	<p>Orientation 1 : conserver et développer l'ingénierie thématique en place sur le territoire</p> <p><i>Facteurs de réussite :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - mutualiser l'ingénierie et les services techniques à l'échelle du territoire - développer l'accompagnement et la mise en réseau - appui technique au montage de dossiers de subvention, identifier les investissements par rapport au fonctionnement pour les collectivités...
		<p>Pistes d'actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un poste de chargé de mission sur 3 ans - un espace info-énergie sur le territoire du SM Pays du Cambrésis - une Agence locale de l'énergie sur le territoire du SM Pays du Cambrésis (conseils, réalisation de diagnostics, etc.) : particuliers, bailleurs sociaux, collectivités, entreprises...

	<p>Orientation 2 : créer un plan et une stratégie de communication sur l'ensemble du territoire</p> <p><i>Facteurs de réussite :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - favoriser l'accès aux informations expertisées - valoriser les initiatives dans tous les secteurs... 	<p>Pistes d'actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une exposition - une stratégie de communication pour sensibiliser et informer les particuliers (éco-citoyenneté) - un salon de l'habitat durable et des énergies renouvelables à l'échelle du Pays du Cambrésis...
Objectif 2 : assurer le suivi et l'évaluation du Plan climat		
Objectif 2	<p>Orientation 1 : développer et assurer une fonction d'observatoire énergétique sur le territoire</p> <p><i>Facteurs de réussite :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - construction d'un dispositif de suivi et d'évaluation - mutualisation avec les observatoires régionaux - fiabilité, facilité d'accès et faisabilité technique (fréquence, etc.) des indicateurs - labelliser les actions... 	<p>Pistes d'actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des indicateurs de suivis avec un tableau de bord - un système d'observation - un label Plan climat...
	<p>Orientation 2 : actualiser le Plan climat (le diagnostic, les données, etc.)</p> <p><i>Facteurs de réussite :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - mieux connaître les consommations d'énergie et les émissions de GES sur le territoire... 	<p>Pistes d'actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un Bilan Carbone à l'échelle du territoire - un diagnostic consommation énergie habitat à l'échelle du Pays du Cambrésis - une nouvelle méthodologie de comptabilisation des émissions de GES sur le volet agricole et sylvicole - la méthodologie Climate Compass...